Les bureaux particuliers ont concilié 17,659 affaires ; 8,156 ont été retirées par les parties avant que les bureaux aient statué ; 15,656 n'ont pu être conciliées et 86 ont été reportées à l'année 1888.

Sur les 15,656 affaires qui n'ont pu être conciliées, il y en a 2,677 qui n'ont pas été portées devant les bureaux de jugements.

Ces bureaux ont été saisis de 12,982 affaires plus 222 restant à juger de l'année précédente; soit, au total, 13.204; 7019 ont été retirées avant le jugement; 4,972 terminées par des jugements en dernier ressort et 981 par des jugements susceptibles d'appel, 232 ont été renvoyés à l'année suivante.

D'un autre côté, les 41,917 affaires soumises en 1887 aux conseils de prud'hommes de France se répartissent de la manière suivante quant à la nature des contestations.

Apprentissage	825
Congés	3.895
Salaires	29.269
Malfaçons	1.481
Livrets d'acquit au tissage.	93
Affaires diverses	6.355

Dans ce dernier chiffre sont comprises les questions relatives aux expertises d'ouvrages, prix de façon, indemnités de chômage, frais de voyages ou déplacements, application de tarifs, exécutions de convention, etc.

LA RÉDUCTION
DES HEURES DE TRAVAIL
UN DISCOURS DE M. CH. JONGLEZ

Nous reproduisons le discours que M. Charles Jonglez, député du Nord, a prononcé, jeudi, à la Chambre, au sujet de la réduction des heures de travail :

M. Charles Jonglez.— Messieurs, si nous votons l'article 3 tel qu'il nous est proposé, nous allons nous trouver en présence de trois limitations des heures de travail. La première, celle qui découle de la loi de 1848 et qui est de douze heures ; la seconde limitation est celle de onze heures pour les femmes et les filles mineures au-dessus de dix-huit ans, et enfin la troisième est celle de dix heures pour les enfants des deux sexes au-dessous de dix-huit ans.

« Pour beaucoup d'industries, ce sera une véritable désorganisation du travail. Permettez-moi d'invoquer un exemple emprunté à une industrie qui m'est familière, celle de la filature de laine et de coton.

» Cette filature se divise en deux parties principales : la première, que nous appelons la préparation, et la seconde, la filature proprement dite. Pour la préparation, nous n'employons guère que des femmes et des jeunes filles, et en grande partie des jeunes filles au-dessous de dix-huit ans.

» La laine et le coton doivent passer par une série de machines qui se suivent au nombre de douze ou quinze et d'une manière tout à fait continue. La matière passe pour ainsi dire de main en main, s'étire insensiblement pour arriver à ce que nous appelons la mèche — je vous demande pardon de ces détails techniques (Parlez! parlez!) — qui doit être ensuite laminée et tordue au métier à filer. Il n'est pas possible qu'il y ait une lacune quelconque qui supprime dans la continuation du travail une ou plusieurs machines. Par votre loi il faut quand même que le travail s'arrête, lorsque les ouvrières de dix heures auront terminé leur temps.

» Pour les métiers à filer nous rencontrons exactement le même inconvénient. Il y a un homme adulte qui conduit les renvideurs; nous avons les rattacheurs qui ont en général de quinze à dix-huit ans et même quelques enfants plus jeunes qui desservent le métier. Nous employons donc trois catégories d'ouvriers. Comment voulez-vous avec cette diversité dans la durée du travail coordonner tous ces éléments de manière à faire un travail complet ?

» On a parlé hier d'équipes; mais on ne saurait les organiser, étant donné le régime auquel nous serions soumis.

» Les équipes sont encore admissibles quand il s'agit d'enfants travaillant à demi-temps. Mais comment voulez-vous constituer une équipe pour une ou deux heures supplémentaires? Vous frapperez ainsi de défaveur les ouvriers et ouvrières au-dessous de 18 ans. Par conséquent, pour ces industries, le minimum que vous adopterez sera le maximum pour tous les ouvriers.

» Voulez-vous adopter dix heures ? Je considère, quant à moi, comme très imprudent de décréter de suite que vous allez réduire d'un sixième tout le travail en France. (Très bien ! sur divers bancs.)

» Ce n'est pas au moment où notre industrie est livrée à la concurrence étrangère d'une manière si désavantageuse pour elle, il faut bien en convenir, qu'on peut affecter le prix de revient à ce point là.

» Il est bien certain que pour la filature de coton, par exemple, où le salaire entre pour une grande partie dans le prix de revient, vous allez diminuer dans une proportion notablement sensible la protection que vous accordez à ces mêmes filés de coton. Ainsi pour le n° 28 A chaine — et ici je fais appel précisément à la compétence spéciale de M. le rapporteur, — on paye en général 0 fr. 75 comme salaire. La différence sera de 0 fr. 12 environ en plus. Or, pour ce numéro vous avez une protection de 0 fr. 20. Vous allez donc abandonner plus de la moitié de votre protection.

» Il y a un argument sur lequel il est bon de revenir, bien qu'il ait déjà été produit à la tribune. Vous ne laissez pas même le temps de récupérer le temps perdu. Dans l'industrie, il arrive trop souvent ce qu'on a appelé très justement le coup de feu. Si à ce moment vous êtes limités par une loi sur les heures de travail, vous serez obligés d'abandonner l'exécution des commandes à l'étranger et de laisser péricliter votre propre industrie. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

» En cas de chômage, au contraire, ce qui n'est que trop fréquent, la limitation devient une véritable ironie.

» Je crois que la question des heures de travail ne pourrait être résolue actuellement que par une convention internationale si une entente était possible, sinon vous seriez bien mieux à même de la résoudre quand vous aurez la liberté de vos tarifs de douanes.

» D'ailleurs, messieurs, je pense qu'en cette matière les mœurs tendent à devancer la législation. Nous avons de nombreux exemples à cet égard.

» Nous voyons des industries réduire d'elles-mêmes la durée du travail dans leurs ateliers, quand la concurrence le permet, mais j'estime que, décréter, en ce moment, tout d'un coup, une diminution aussi considérable, ce ne serait pas se montrer le véritable ami des ouvriers, et que, de plus, ce serait compromettre gravement l'industrie française. (Applaudissements à droite.) »

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC III
ET LA PRESSE

Tous les journaux ne sont remplis que de la nouvelle de la mort de Frédéric III.

Le *National* dit :

« La mort de Frédéric III enlève à la paix européenne un de ses meilleurs défenseurs.

» Est-ce à dire que l'avènement du prince Guillaume doive amener la guerre immédiate ?

» Nous ne le croyons pas.

» La paix est moins solide ; elle est moins assurée ; mais c'est encore la paix. »

La *Liberté* :

« Il sera difficile à l'héritier de Frédéric III de donner du jour au lendemain un public démenti aux sages leçons de son père.

» Aussi, malgré les idées que l'on prête au prince Guillaume, ne croyons-nous pas qu'il y ait de longtemps rien à craindre de sa part ni que rien ne puisse être changé dans l'attitude de l'empire. »

Le *Temps* :

« L'Empereur s'est éteint après un règne de peu de mois, qui n'a tenu, sans doute, aucune des promesses sur lesquelles on avait pu compter, mais qui laissera cependant des regrets à toute l'Europe, des craintes pour l'avenir et comme le sentiment d'avoir perdu l'occasion de sortir des préoccupations et des menaces qui assombrissent l'époque actuelle.

» Mon champ, c'est le temps, a écrit Gœthe.

» C'est l'honneur de Frédéric III qu'on puisse dire de lui que le temps seul lui a peut-être fait défaut pour accomplir de grandes choses. »

La *Gazette de France* :

« Avec lui disparaissent nos meilleures chances de paix.

» Il n'a jamais fait profession d'aimer la France. L'Alsace-Lorraine a été beaucoup plus durement traitée par lui que par son père.

» Mais, s'il entendait resserrer les griffes du vautour pour mieux tenir les pays conquis, il ne voulait pas de guerre, et c'était par là que sa vie intéressait l'Europe.

» Lui disparu, la France va voir se poser en face d'elle un très gros inconnu ! »

L'*Univers* :

« Frédéric III, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, est mort. L'événement était trop attendu pour causer aucune surprise; mais cette mort, qui ne surprend personne, soulèvera partout les plus graves préoccupations. Sans croire que Frédéric pût recouvrer la santé, on voulait espérer qu'il vivrait *assez longtemps* pour donner à la politique allemande un caractère moins agressif.

» Ses dissentiments avec M. de Bismarck, les défiances que lui montrait le parti militaire, et surtout, l'impuissance où le mettait la maladie, rassuraient l'Europe. On gagnait du temps, et l'on se disait que ce répit pourrait, en se prolongeant, développer l'esprit de paix....

» Le nouvel Empereur va remettre la politique prussienne dans son courant. On doit croire qu'il s'abstiendra de prononcer tout de suite des paroles menaçantes ; mais, même s'il promet la paix, on sentira qu'il songe à la guerre. Puissions-nous ne pas lui fournir, par de nouvelles folies, le prétexte qu'il cherche déjà ! »

La *Patrie* :

« Malheureusement, Frédéric III n'aura fait que passer et augmenter les regrets de tous ceux qui le pleurent déjà, sans pouvoir mettre son empire dans la voie moderne où il aurait voulu pouvoir le lancer.

» Notre opinion est donc que cette nouvelle succession de règne n'amènera pas plus de changement dans l'équilibre européen que n'en a amené la dernière et que le jeune Empereur de demain ne cherchera pas inutilement de querelle d'Allemand à ses voisins de l'Est ou de l'Ouest.

» Il sait, d'ailleurs, que le czar Alexandre III, qui est un monarque aussi pacifique qu'il est juste et éclairé, ne se prêterait pas à une aggression que rien ne justifierait, et il se tiendra pour dit, malgré les conseils que pourrait lui donner le parti militaire dont il est, aujourd'hui, le chef reconnu. »

Les *Débats* :

« Sans doute, la jeunesse du Prince, et aussi peut-être, il faut le dire, le désir de se signaler, comme son aïeul l'a fait, sont des garanties moins assurées du maintien de la paix que n'étaient le grand âge de Guillaume Ier et la tranquille possession d'une ancienne gloire, ou l'esprit rassis de Frédéric III.

» Mais la souplesse et la facilité que Guillaume II a montrées jusqu'ici, au milieu des complications de la vie de la Cour, à se plier aux sentiments de ceux dont il avait reconnu l'autorité morale, permettent d'espérer qu'il continuera à accepter les conseils du chancelier dont son grand-père avait dit qu'il ne se séparerait jamais et que, sous son règne, tant au moins que le prince de Bismarck vivra, la paix de l'Europe ne sera pas menacée par l'Allemagne plus qu'elle ne l'a été dans les dix années qui viennent de s'écouler. »

La *République Française* :

« Et maintenant, Guillaume II est proclamé troisième empereur d'Allemagne. Ce n'est pas sans inquiétude que l'Europe et ses propres sujets le voient arriver au pouvoir. Il a, sans aucun doute, la ferme intention de marcher sur les traces de son aïeul, mais il compte soixante-deux années de moins que n'avait Guillaume Ier, et quand ils suivent un même chemin, l'allure d'un jeune homme de trente ans et celle d'un nonagénaire diffèrent pourtant quelque peu.

» Sans doute encore M. de Bismarck est là, dont le nouvel Empereur suivra docilement les conseils. M. de Bismarck, toutefois, commence à sentir le poids de la vieillesse ; et puis, rien ne garantit que, sous Guillaume II, sa politique sera exactement ce qu'elle fut sous Guillaume Ier.

» Tenons-nous donc sur nos gardes, sans peur comme sans imprudence. »

Le *Rappel* :

« Quand même le chancelier ne voudrait pas la guerre, quand même le nouvel Empereur ne la voudrait pas plus que lui, il y a une chose qui la veut : l'excès d'armements où l'Europe s'épuise et qui ne lui laissera bientôt plus le choix qu'entre la guerre et la banqueroute.

» C'est pourquoi, tout en tenant compte des motifs de paix, tout en ne voulant pas croire qu'en un siècle dit civilisé on puisse voir un peuple se ruant, sans provocation, sur un peuple occupé à une Exposition, où il convie les travailleurs du monde entier, tout en espérant que la guerre pourra être au moins ajournée, nous invitons énergiquement notre gouvernement à s'y préparer comme si elle devait avoir lieu demain. »

La *Lanterne* :

« Il n'y a donc pas une imprudence à commettre. Ni faiblesse, ni bravade, ni frayeur, ni arrogance : voilà notre règle de conduite. Soyons prêts et soyons calmes ! Ne négligeons aucune précaution et méfions-nous de tous les pièges. Nous n'avions pas, hier, beaucoup de sécurité ; mais nous avons aujourd'hui l'insécurité la plus complète. Sentinelles, garde à vous ! »

L'*Autorité* :

« Jamais, par conséquent, la France ne s'est trouvée dans une situation plus critique, et cette situation ressort plus vigoureusement accentuée encore par l'accalmie que nous venons de traverser.

» Et jamais, également, nous ne fûmes moins préparés pour lui faire face d'une façon rassurante.

» Dix-sept années entières se sont écoulées depuis les désastres qui nous avaient ravalés au dernier rang des nations.

» Et nous n'avons pas encore de loi militaire!

» Le chef d'état-major général de notre armée n'est même pas nommé. »

L'*Intransigeant* :

« La situation va donc prendre pour nous une gravité exceptionnelle, et nous n'en sortirons que par un redoublement de sang-froid et d'énergie. Nous devons pouvoir mettre, à un moment donné, trois millions d'hommes sous les armes. Il ne s'agit plus que de les armer.

» On a trouvé cinq milliards pour solder les frais de la guerre. On les trouvera bien pour la préparer. »

La *Justice* :

« Envisageons donc l'avenir d'un regard ferme, et rappelons-nous que les inquietudes amassées par l'appréhension mal justifiée d'une guerre coûtent plus cher à un pays que la guerre la plus coûteuse. »

Le *Petit Journal* :

« Voilà maintenant une ère nouvelle qui commence pour l'Allemagne et pour l'Europe.

» L'Empereur Guillaume II n'est pas tout à fait le jeune homme dont on parle toujours, mais c'est un homme jeune, ardent, aux idées belliqueuses. Il est né le 27 février 1859 ; il marche par conséquent dans sa trentième année.

» Bismarck a pétri son intelligence, et ce serait en effet, un appoint pour la politique du chancelier que de pouvoir arguer d'un sabre toujours prêt à sortir du fourreau.

» Mais un prince héritier belliqueux peut devenir un empereur pacifique.

» Guillaume II est homme, il sentira lui aussi, la terrible responsabilité du pouvoir, surtout quand, assis sur son trône, il aura entendu gronder, avec sa grosse voix menaçante, le socialisme allemand. »

Le *Mot d'Ordre* :

« Il faut s'attendre à tout, même à la paix. Mais pour nous, Français, l'heure est solennelle, et, tout en affirmant notre volonté de ne rien faire qui puisse être considéré comme une provocation à la guerre, nous devons nous mettre en état de répondre à toutes les agressions. Il faut être prêts.

» Toutes les autres considérations s'effacent aujourd'hui devant les impérieux devoirs de la défense nationale. Honte à ceux qui ne le comprendraient pas et qui continueraient à occuper le pays de leurs querelles personnelles. »

Le *Radical* :

« Frédéric III, en qui nous nous plaisions à voir un empereur philosophe, un rêveur, presque un sage, a employé les rares instants de repos que lui laissait la maladie, à édicter contre nous les mesures les plus vexatoires et les plus odieuses.

» L'accès de l'Alsace-Lorraine aux voyageurs venant de France était difficile sous le règne de l'abominable Guillaume ; il était devenu impossible sous son fils.

» Les procédés terroristes, les iniquités, les cruautés les plus révoltantes, tout a été mis en œuvre depuis trois mois pour tuer, dans le cœur des Alsaciens-Lorrains, l'amour de la mère-patrie demeuré toujours, bien qu'on ai fait, plus vivace qu'au premier jour.

» Faut-il faire remonter jusqu'à l'homme qui agonisait dans le palais de Charlottenbourg la responsabilité de ces infamies, où faut-il leur chercher un autre auteur ? Nous ne le saurons probablement jamais.

» Quoi qu'il en soit, les velléités de résistance montrées par Frédéric III contre la politique agressive de M. de Bismarck n'ont abouti à aucun effet tangible, et le prince Guillaume aura à se mettre en frais d'imagination pour exagérer encore les vexations contre les provinces annexées. »

Le *Gaulois* :

« Suivant la tradition des kronprinz de tous pays, le prince Guillaume a laissé deviner que son règne serait l'antithèse vivante du règne qui vient de finir, avant même d'avoir commencé. Il a pris le tremplin de l'autorité, parce que Frédéric avait pris le tremplin du libéralisme.

» Mais Frédéric empereur avait donné à comprendre qu'il abandonnerait une partie du bagage parlementaire de Frédéric Kronprinz. L'empereur qui va descendre au tombeau avait dit : « La couronne est un remède. *Celui qui monte sur le trône* pourra dire : « La couronne est le meilleur des professeurs. » D'ailleurs, l'avènement de Guillaume II n'est que le nouvel avènement du chancelier. Il n'y a rien de changé en Allemagne. Il n'y a qu'un empereur de plus. »

Le *Figaro* :

« Le jeune Empereur parlera plus haut que ne l'a fait son père, mais il n'agira pas de sitôt. La paix de l'Europe ne sera pas plus en danger demain qu'elle ne l'a été hier, espérons-le, du moins, et attendons avec calme et sans fanfaronnade ce que l'avenir nous réserve.

» Rappelons-nous que les forces défensives de la France augmentent tous les jours, qu'on le sait trop bien à l'étranger et que c'est là la meilleure des raisons pour que l'on ne nous attaque pas.

» Et disons-nous que la France prépare une œuvre de paix, l'Exposition universelle de 1889, qu'il faut que cette œuvre réussisse, que nous y sommes tous intéressés pour le bien et la grandeur de la patrie.

» Un grand peuple, sûr de sa force et résolument pacifique, en imposera plus à l'Europe que les plus formidables armées et les plus menaçantes déclarations. »

SÉNAT

Séance du vendredi 15 juin

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La presse pornographique

A l'unanimité, le Sénat renvoie aux ministres de la justice et de l'intérieur, des pétitions relatives à la presse pornographique.

Adoption de projets divers

Le Sénat adopte une proposition de M. Morellet, sur la procédure à suivre, par la Chambre, quand elles ont à exercer leurs attributions judiciaires.

Le Sénat adopte également l'abaissement du prix des passeports.

Le Sénat adopte également la loi sur les délégués mineurs et prend en considération la proposition de loi sur la procédure à suivre devant les Conseils de préfecture.

Lundi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 4 h. 35.

NOUVELLES DU JOUR

Nouvelles explications de M. Tisza sur son discours contre la France

Buda-Pesth, 15 juin. — A la Chambre, M. Tisza, répondant aux interpellations concernant les déclarations de M. Goblet, a dit que M. de Kalnoky avait fait remarquer à l'ambassadeur de France qu'il se serait toujours efforcé comme ministre des affaires étrangères d'entretenir de bonnes relations avec nous.

M. Tisza a ajouté :

« M. de Kalnoky a déclaré, à plusieurs reprises, avec mon assentiment, qu'il regrettait que mon discours eût causé une si désagréable émotion. »

La « Gazette franco-russe »

Paris, 16 juin, 12 h. 25. — Aujourd'hui a paru le premier numéro de la *Gazette franco-russe*, ayant pour programme la conclusion de l'alliance franco-russe.

Les remords du général Boulanger

On lit dans la *Nation* de ce soir :

Plusieurs amis intimes du général Boulanger s'efforcent actuellement de « repêcher » l'ancien commandant du 13e corps.

» Il s'agirait de l'amener à confesser les erreurs passées et à demander sa réintégration dans l'armée.

» Un coup d'éponge, en un mot, sur le passé.

» Un journal boulangiste qui mène depuis quelque temps une *fort* habile campagne en faveur du rappel à l'activité du général Boulanger, revient aujourd'hui à la charge et réclame à grands cris cet acte réparateur.

» Le général Boulanger approuve-t-il cette campagne ?

» On dit que, vivement pressé, il y a quelques jours, d'en finir avec son Comité et de renoncer publiquement à la politique, le général répondit : « Oh! si c'était à refaire ! Mais aujourd'hui il est trop tard ! »

Une rixe sanglante en Turquie

Constantinople, 15 juin. — Avant-hier dans une caserne dépendant de Yisbiskiosk, pendant qu'une partie de la garde composée d'Albanais et de Soudanais écoutait les récits d'un conteur populaire, une altercation survint qui dégénéra en rixe et un conflit général s'ensuivit à l'arme blanche et au revolver.

D'autres troupes arrivèrent pour rétablir l'ordre, mais les combattants résistèrent à plusieurs décharges.

Il y a eu 170 tués ou blessés, dont un général.

Une circulaire du ministre de la guerre
Les manœuvres

Paris, 15 juin, 10 h. 22. — M. de Freycinet a envoyé une circulaire aux commandants de corps d'armée pour obtenir leur avis sur la question de savoir s'il ne serait pas avantageux de remplacer cette année, les manœuvres de division et de brigade par des exercices restreints autour des villes de la garnison.

Après le tir à la cible les hommes de la classe 1883 encore présents sous les drapeaux, seraient renvoyés dans leurs foyers.

Le drame de la Boissière

Rambouillet, 15 juin, 1 h. 40. — L'instruction, à laquelle l'affaire Hériot donne lieu, se poursuit. A une heure de l'après-midi, M. Castaing, régisseur du château de la Boissière, Mme Castaing, une nourrice et un valet de chambre au service de M. Hériot sont arrivés au palais de justice.

Un valet de chambre portait une carabine que le juge d'instruction a demandée et qui doit servir de pièce à conviction.

C'est l'arme avec laquelle M. Hériot a tiré à la cible, mercredi, veille de l'affaire.

Un interne du docteur Bouchereau est auprès de M. Hériot.

Nos ministres à Marseille

Paris, 15 juin, 11 h. 22. — Le voyage des ministres à Marseille ne sera pas ajourné à cause de la mort de l'empereur d'Allemagne.

Tirage d'obligations

Paris, 15 juin. — Ce matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie au tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt de 1865 :

Le numéro 96.159 gagne 150.000 fr.

Le numéro 347.826 gagne 50.000 fr.

Les numéros 242.642, 304.364, 43.905, 341.309, 314.614 gagnent 5.000 fr.

Les numéros 404.439, 446.341, 338.222, 252.422 gagnent 1.000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent 2.00 francs.

Les compositions d'admission pour St-Cyr
Un incident

Paris, 15 juin.— Grande et légitime émotion en ce moment dans le monde des Écoles.

Les compositions d'admission pour Saint-Cyr entachées de quelques irrégularités.

Voici les faits :

Dans le thème allemand qui a été donné lundi, dernier, plusieurs mots étaient écrits d'une façon absolument illisible; or, dans un des centres de composition, au manège de l'Alma, ces mots ont été inscrits au tableau par les officiers chargés de la surveillance, ce qui a été refusé dans les autres centres d'examen.

De là une infériorité réelle pour les candidats auxquels les corrections n'ont pas été communiquées.

Des plaintes se sont produites : des familles se sont émues de cet état de choses et il est question d'annuler dans toute la France, la composition allemande.

Une interpellation doit être adressée au ministre de la guerre à ce sujet.

Expériences de mobilisation. — Nouvelles en catégorie de réserve

Toulon, 15 juin.— Une expérience de mobilisation partielle des navires en catégorie de réserve aura lieu cet été dans notre port. Ces navires, ainsi que je vous l'ai dit, ont tous un commandant, un état-major réduit et un noyau d'équipage. La date de cette expérience restera secrète jusqu'au dernier moment, et les navires mobilisés ne seront prévenus que par le télégramme d'exécution.

Malgré toutes ces précautions, on peut être certain que ce télégramme trouvera les commandants des navires en réserve prêts à appareiller au moment où ils recevront le complément de leur personnel, état-major et équipage. J'ai eu hier une preuve de ce que je vous télégraphie. Avant-hier une dépêche ordonnait le passage de réserve à la position d'armement de l'aviso l'*Inconstant*. Hier ce navire appareillait pour aller remplacer le *Faucon* qui a éprouvé des avaries en escadre.

Un sous-inspecteur de l'enregistrement arrêté à Nice

Nice, 15 juin. — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le juge d'instruction de notre ville on vient d'arrêter à Nice, M. Alfred Constant, sous-inspecteur de l'enregistrement, faisant fonctions d'inspecteur.

Cet agent est accusé d'avoir, au cours de sa tournée et pendant que la caisse était ouverte pour la vérifiation des comptes, soustrait frauduleusement à plusieurs receveurs et notamment à ceux de Guillaume, Puget-Théniers et Menton, diverses sommes d'argent.

En dernier lieu, à Cannes, pendant l'absence du receveur, il aurait tenté de fracturer le tiroir contenant la recette du mois.

Les sommes volées se montent ensemble à près de 1,000 francs.

M. Constant a été interné aux nouvelles prisons, où il a tenté de se suicider en s'étranglant avec son mouchoir. Des gardiens ont pu l'empêcher de mettre son projet à exécution.

Lancement de « La Plata »

La Ciotat, 15 juin. — La Compagnie des Messageries maritimes a fait construire dans ses ateliers de la Ciotat, un navire qui doit être mis à l'eau ces jours-ci.

On a dû, pour pouvoir mener à bonne fin cette mise à l'eau, creuser le port de la Ciotat à la sortie de la cale de construction. Ces travaux ont été reconnus indispensables à cause des dimensions de ce nouveau type de paquebot.

Comme le *Portugal*, auquel il sera à peu près identique, *La Plata* est destinée à desservir la ligne postale du Brésil et de la Plata. Ce paquebot aura Bordeaux pour port d'attache.

Disons pour mémoire que la Société des Forges et Chantiers construit également dans ses ateliers de la Seyne pour le compte de la même compagnie, un paquebot, le *Brésil*, en tout semblable à *La Plata*.

Ce dernier navire construit en acier aura les dimensions suivantes :

Longueur	145 m. 35
Largeur	14 m.
Creux	11 m.

Déplacement en charge, 8.056 tonneaux.

Les divers entreponts et cales à marchandises auront une contenance de 5.300 mètres cubes.

Il sera installé pour pouvoir loger :

132 passagers de première classe sur l'arrière ;

90 passagers de première sur l'avant ;

Et 744 cabines pour les émigrants.

L'aération intérieure est assurée par de larges couloirs transversaux et longitudinaux, ainsi que par des sabords en nombre égal à celui des cabines. Une sonnerie électrique d'appel sera installée dans chaque cabine ainsi qu'un commutateur permettant d'éteindre ou de rallumer à volonté une lampe électrique.

Le salon des premières sera éclairé par 70 lampes électriques, et décoré de magnifiques tableaux. Les tables seront à quatre et cinq couverts, avec fauteuils tournants.

Au-dessus du salon se trouvera une salle de musique. Le buen-retiro sera semblable à ceux qui existent déjà sur les paquebots de la ligne d'Australie.

Sur le pont, à l'avant, se trouveront aussi les divers parcs à bestiaux; les viandes, poissons et légumes seront emmagasinés dans les chambres frigorifique. L'avant contiendra également un parc spécial à l'usage d'une vache laitière, qui permettra aux passagers malades d'avoir du lait frais à toute heure.

Six cente lampes électriques éclaireront les diverses parties du navire.

La machine identique à celle du *Portugal* est du type à pilon composé de trois cylindres pour marcher à triple expansion. La puissance en chevaux indiquée sera de 5.400 chevaux, correspondant à un nombre de tours de 82 et à une vitesse de 17 nœuds à l'heure.

L'appareil évaporatoire est en tôle d'acier. Il est composé de 8 chaudières cylindriques ; 6 doubles à 4 foyers et 2 simples à 2 foyers.

Disons pour terminer que, d'après un article du cahier des charges de la convention du 30 juin 1886, ce paquebot a été construit de manière à pouvoir en temps de guerre, être transformé en croiseur à grande vitesse et recevoir à bord des pièces d'artillerie, les soutes seront installées pour contenir des munitions de guerre.

Le lancement de ce paquebot sera considéré dans le monde maritime comme un véritable événement.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

Roubaix-Tourcoing, 16 juin 1888.

Le calme persiste sur nos places et les affaires ont, en général, manqué d'activité, cette semaine. Les préoccupations politiques d'une part, et de l'autre l'approche des ventes de Londres ne sont pas sans exercer leur influence et expliquent cette espèce d'atonie qui caractérise la situation commerciale du moment. Les cours n'ont pas, cependant, subi de variations bien sensibles.

Tissus. — La situation de la fabrique reste toujours la même : succès aussi complet que possible pour les articles fantaisies et affaires plus difficiles en lainages dont la production trouve une entrave dans les prix relativement élevés de la matière première.

Laines brutes. — On constate peu d'entrain sur les marchés lainiers ; il y a toutefois, en disponibles, un petit courant d'affaires à prix assez réguliers.

Mardi prochain, s'ouvriront les enchères de Londres qui comprendront 325.000 balles, soit 25.000 balles de moins que l'année dernière ; étant donnée l'activité qui règne dans les centres manufacturiers de l'Angleterre, on s'attend à une grande fermeté dans les cours.

A Roubaix-Tourcoing les peignages sont encore bien alimentés.

Peignés. — Les affaires sont calmes pour la plupart des genres. Il y a néanmoins de la demande pour les croisés et on recherche tout particulièrement les peignés Australie grand blanc à la parité de 6 fr. 40|50. Les Buenos-Ayres se cotent 5 fr. 60 genre à fabrique, et 5 fr. 35 qualité pour bonneterie.

Les peignés demi-fins et communs Debris et Atrique se vendent facilement pour la bonneterie.

Laines filées. — L'alimentation de la filature est toujours un peu pénible et, par suite, les prix de façon sont assez bas.

Blousses et déchets.— On ne signale aucun changement sur les cours de ces articles.

Cotons filés. — La demande est moins active.

Soies. — Affaires difficiles et prix faibles.

Situation industrielle et commerciale de Reims

(Communiqué par MM. Ch. et A. Marteau et Cie, représentés à Tourcoing par MM. Lefebvre-Poissonnier et Cie).

Reims, le 14 juin 1888.

Cette quinzaine a présenté un assez bon mouvement d'affaires, qui, vers la fin, s'est ralenti ainsi que cela se produit généralement à l'approche des ventes de Londres.

Malgré cela, la situation reste saine, les stocks étant rares partout : aussi bien en laine, qu'en fils et tissus.

Peignés. — Durant la dernière semaine les ventes ont été un peu moins actives.

Il n'y pas de changement de prix à signaler.

Les stocks sont très faibles.

Conditionnement. — Quinzaine comparative du 28 mai au 9 juin.

	1887	1888
Laine peignée	171.792 k.	350.090 k.

La quinzaine précédente du 16 au 28 mai rapportée dans notre dernier bulletin du 31 mai signalait :

1887	1888
278.600 k.	491.863 k.

Blousses. — Les blousses de belle qualité et propres, sont toujours très rares. La demande est bonne Les prix sans changement.

Filatures en peigné. — La filature à façon parait bien alimentée, il y a même une légère tendance à la hausse.— Les fils sont sans changement.

Filatures en cardé. — Les filatures sont toujours bien alimentées, mais les chargements pour l'avenir se font un peu moins facilement.

Cachemires et mérinos.— Comme dans la semaine précédente, le mouvement d'affaires a été soutenu par les demandes d'exportation. Celles-ci ont amené un peu de hausse sur les genres qu'elle achète. Cette hausse a déterminé une fermeté générale qui en a provoqué une moins marquée sur les genres de consommation intérieure,

Toutefois cette plus-value n'a pas suivi la progression de la laine et ne rémunère pas encore suffisamment le producteur.

Flanelles. — Affaires presque nulles, pas de changement.

Nouveautés. — La livraison un peu tardive des commissions laisse les affaires très calmes dans ces articles.

MARCHÉS DE LAINES A TERMES

Cours du 16 Juin 1888

(De nos correspondants spéciaux)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne courante 36 0/0 — Cote du jour	LE HAVRE — Cote précéd.	ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour	ANVERS — Cote précéd.	Peignés ANVERS — FRANÇAIS — Australie — Cote du jour	FRANÇAIS Australie — Cote précéd.	FRANÇAIS Buenos-Ayres — Cote du jour	FRANÇAIS Buenos-Ayres — Cote précéd.	ALLEMANDS Australie — Cote du jour	ALLEMANDS Australie — Cote précéd.	ALLEMANDS Buenos-Ayres — Cote du jour	ALLEMANDS Buenos-Ayres — Cote précéd.
Janvier	169 ..	168 ..	158 ..	158 ..	... ..	... ..	555 ..	555 ..	... ..	595 ..	555 ..	555 ..
Février	... ..	... ..	158 ..	158 ..	... ..	... ..	555 ..	555 ..	... ..	595 ..	555 ..	555 ..
Mars	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Avril	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mai	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Juin	165 ..	164 50	156 ..	156 ..	... ..	... ..	545 ..	545 ..	... ..	585 ..	552 50	552 50
Juillet	16[illegible] ..	165 50	156 ..	156 ..	... ..	... ..	547 50	547 50	... ..	590 ..	552 50	552 50
Août	167 ..	167 ..	157 ..	157 ..	... ..	... ..	550 ..	550 ..	... ..	590 ..	555 ..	555 ..
Septembre	168 ..	168 ..	158 ..	158 ..	... ..	... ..	555 ..	555 ..	... ..	590 ..	560 ..	560 ..
Octobre	169 ..	169 ..	158 ..	158 ..	... ..	... ..	555 ..	555 ..	... ..	595 ..	560 ..	560 ..
Novembre	169 ..	168 ..	158 ..	158 ..	... ..	... ..	555 ..	555 ..	... ..	595 ..	560 ..	560 ..
Décembre	169 ..	168 ..	158 ..	158 ..	... ..	... ..	555 ..	555 ..	... ..	595 ..	555 ..	555 ..

Le Havre : marché calme, vente 100 balles. — Anvers ; marché calme, vente 170,000 kil.

Laines

Dunkerque, 15 juin.

Le steamer *Waldensian* vient d'arriver de La Plata à Dunkerque, portant 2,006 balles de laine.

Anvers, 15 juin.

En disponible il a été traité 82 balles de laine la Plata, en suint.

Le Havre, 15 juin.

Ventes à terme : 50 balles de laine Buenos-Ayres, suint, type prima, bonne courante, sur juillet, à fr. 166 les 100 kil.; 50 b. dito, *sur septembre*, à *fr.* 168; 25 b. dito, sur octobre, à fr. 169; 25 b. dito, sur novembre, à fr. 169 et 25 b. dito, sur décembre, à fr. 169.

Le Havre, 16 juin, 9 h. matin.

(Avis de MM. Aubé, Degoy et Cie)

Voici le résumé de la huitaine :

Ventes : 150 balles de laine La Plata et 21 b. du Chili. Prix très fermes.

Stock : 11,578 balles de Buenos-Ayres ; 431 b. de

FEUILLETON DU 17 JUIN. — 13 —

LE PARRICIDE

PAR A. BELOT ET J. DAUTIN

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

X

— Permettez, dit M. Thurier : vous n'avez pas à apprécier mes questions ; contentez-vous d'y répondre. Jusqu'ici, du reste, je ne vous ai rien demandé qui ne soit le préliminaire obligé de tout interrogatoire. Mais, pour couper court à vos étonnements, je dois vous prévenir que j'attends sur votre famille et sur vous les détails les plus circonstanciés ; vous m'obligerez de me les donner exactement. Je reprends ma question. Quelle était la profession de votre père ?

— Mon Dieu, *monsieur*, dit Laurent, un peu troublé, je vous avoue que je ne le sais pas au juste.

— C'est bien singulier.

— Non, puisque je ne l'ai pas connu. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il était employé dans une administration publique, qu'il avait des dettes, et qu'un jour pour échapper aux poursuites de ses créanciers, il a quitté Grenoble et a passé en Italie, où il est mort quelque temps après, à Naples. Je ne sais rien de plus. Vous comprenez, j'avais alors à peine deux ans ; depuis, ma mère, chaque fois que je la questionnais à ce sujet, semblait péniblement affectée et évitait de me répondre.

— Madame Dalissier a-t-elle continué longtemps à habiter Grenoble après le départ de son mari ?

— Non, monsieur, quelques mois à peine : le temps de mettre ses affaires en ordre et de rassembler ce qui restait de sa dot, c'est-à-dire trente mille francs environ. Elle est ensuite partie avec moi pour Paris, que nous n'avons plus quitté. Une seule fois elle est retournée en Dauphiné, il y a neuf ans, pour recueillir la succession de son père.

— Cette succession était-elle importante ?

— Soixante-dix ou quatre-vingt mille fr. Cela nous a tirés d'une cruelle gêne. Depuis ce moment, ma mère n'a plus eu à s'imposer de privations ; elle a pu même faire quelques économies.

— Elle était prête à tous les sacrifices pour vous. Rien n'a été négligé pour votre éducation : vous avez achevé vos études dans un des meilleurs collèges de Paris ; plus tard, vous avez fait votre droit. Votre mère était heureuse et fière de vos succès.

— Oh ! oui, fit Laurent avec un douloureux soupir, pauvre mère ! J'étais tout pour elle ; elle rêvait pour moi un brillant avenir.

— Jusque-là, du reste, ses soins et son affection étaient payés de retour. Mais tout à coup vous avez changé de conduite. A quel motif attribuez-vous ce changement ?

Laurent baissa les yeux.

— Ah ! j'ai eu de grands torts, je suis bien coupable, murmura-t-il.

— Je comprends, dit M. Thurier, votre confusion, vos remords ; mais cela ne suffit pas, il faut dire ici toute la vérité. Voyons, il y a trois ans, vous viviez avec votre mère, Tout à coup vous la quittez, vous louez un appartement séparé, loin d'elle.... Pourquoi ?

— Mon Dieu, dit Laurent avec effort. Cette détermination qui vous surprend n'a cependant rien d'étrange. Je venais de passer mon dernier examen à l'Ecole de droit, et je voulais être avocat. Or, il était impossible de faire mon stage, et d'exercer ensuite, tout en continuant à demeurer rue Cardinet. Ma mère, apres quelques difficultés finit par le comprendre, et c'est ainsi que j'ai été amené à louer un appartement rue de Grammont.

— Alors vous vous êtes fait inscrire comme avocat stagiaire ?

— Oui, monsieur, Me Glavon, qui avait quitté le barreau de Grenoble pour celui de Paris, et qui avait été, en plusieurs circonstances, le conseil de ma mère, consentait à m'accepter comme secrétaire. Seulement, comme Me Glavon demeure rue Sainte-Anne...

— Vous ne pouviez pas faire un pareil trajet tous les jours ?

— Cela n'était pas rigoureusement impossible, mais...

— Assez sur ce point, interrompit sévèrement M. Thurier. Vous n'espérez pas me faire prendre au sérieux les prétextes dont madame Dalissier a été obligée de se contenter. Non, en vous séparant de votre mère, vous ne songiez ni à vous créer une position, ni même à abréger un trajet; vous n'aviez qu'un but : vous affranchir d'une surveillance qui vous gênait et conquérir votre liberté... Est-ce vrai ?

— Peut-être, fit Laurent un peu embarrassé, avais-je à mon insu, une arrière-pensée comme celle-là...

— Oh ! une *arrière-pensée... à votre insu*, non pas ! Votre intention, au contraire, était très-nette et parfaitement arrêtée. Vous aviez une maîtresse que vous vouliez recevoir librement chez vous, voilà tout.

Laurent, interdit, essaya une protestation qui expira sur ses lèvres.

— Quelle était cette maîtresse ? continua le juge.

Et comme Laurent tardait à répondre.

— Vous venez d'entendre *ma question* ?

— Certainement, dit Laurent en relevant la tête, et je n'ai pas oublié non plus l'observation que vous m'avez faite en commençant. Cependant la question que vous m'adressez en ce moment est, j'ose vous le faire remarquer, d'une indiscrétion telle que je ne crois pas devoir y répondre.

— Ah ! permettez, dit M. Thurier, surpris de cette subite incartade, je n'admets ni vos distinctions ni vos réticences: cela n'a pas cours ici, surtout de votre part, à vous, qui avez joué dans toute cette affaire un fort triste rôle.

— Mais je ne comprends rien à cet interrogatoire, s'écria Laurent. On croirait que je suis un accusé.

M. Thurier allait répliquer et dépasser le but ; il se contint.

— Il ne s'agit pas de cela, dit-il d'un ton plus radouci. Je comprends, du reste, que vous désiriez garder le silence sur ce point; soit ! Quant à moi, je ne voulais qu'éprouver votre sincérité.

Et, comme il était sûr maintenant de l'exactitude des remarques faites par Moule et que venait de lui transmettre le commissaire de police ;

— Votre maîtresse, ajouta-t-il, était une nommée Pulchérie, fille de magasin chez un sieur Peladaut, mercier, rue Cardinet. Passons.

Laurent baissa les yeux et ne répondit pas. Sans lui laisser le temps de se remettre, M. Thurier continua :

— Vous voilà installé rue de Grammont. Que faites-vous ? Etes-vous allé chez Me Glavon ?

— Oui, monsieur, dit Laurent devenu humble, pendant trois mois, très-exactement.

— Et pourquoi avez-vous cessé ? Qui vous a entraîné?... votre maîtresse ?

— Oh ! non, bien loin de là. Pauvre fille ! elle m'a souvent fait des reproches; elle sentait bien que je ne l'aimais plus, que je l'abandonnais.

— Ah ! eh bien, alors ?...

— Personne ne m'a entraîné, et je ne puis accuser que moi seul, dit Laurent d'une voix sombre.

A. BELOT ET J. DAUTIN

(A suivre).

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve Eglise, Taintignies, Templeuve, Tournai, Warneton, Warcoing, [illegible]